

VORYX

APPLICATIONS & TECHNOLOGY SOLUTIONS

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (CLUF) END USER LICENSE AGREEMENT (EULA)

Version 1.0 — 2025 | Entité Numérique Internationale / International Digital Entity

EN ACCÉDANT À CETTE APPLICATION, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES TERMES, N'UTILISEZ PAS CETTE APPLICATION.

BY ACCESSING THIS APPLICATION, YOU AGREE TO THE TERMS OF THIS AGREEMENT. IF YOU DO NOT AGREE TO THESE TERMS, DO NOT USE THIS APPLICATION.

ARTICLE 1 — OCTROI DE LICENCE

ARTICLE 1 — GRANT OF LICENSE

VORYX accorde à l'utilisateur final une licence non exclusive, non cessible, non transférable et révocable lui permettant d'installer et d'utiliser l'application sur les appareils dont il est propriétaire ou qu'il contrôle légalement, dans le strict respect des présentes dispositions. Cette licence est strictement personnelle et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une sous-licence.

VORYX grants the end User a non-exclusive, non-assignable, non-transferable, and revocable license to install and use the application on devices owned or legally controlled by the User, in strict compliance with these provisions. This license is strictly personal and may not be sublicensed under any circumstances.

ARTICLE 2 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EXCLUSIVE

ARTICLE 2 — EXCLUSIVE INTELLECTUAL PROPERTY

L'application, l'intégralité de son code source, de ses éléments compilés, de ses algorithmes, architectures, bases de données, interfaces visuelles, marques, dénominations et tout autre élément constitutif sont et demeurent la propriété intellectuelle exclusive de VORYX. Le présent contrat ne confère à l'utilisateur aucun droit de propriété sur l'application ou l'un quelconque de ses composants.

The application, its entire source code, compiled elements, algorithms, architectures, databases, visual interfaces, trademarks, denominations, and all other constituent elements are and shall remain the exclusive intellectual property of VORYX. This agreement confers no ownership rights upon the User with respect to the application or any of its components.

ARTICLE 3 — RESTRICTIONS FORMELLES

ARTICLE 3 — EXPRESS RESTRICTIONS

Il est formellement interdit à l'utilisateur de : (a) décompiler, désassembler, procéder à une ingénierie inverse (reverse engineering) ou tenter d'extraire le code source de l'application par quelque moyen que ce soit ; (b) copier, reproduire, dupliquer ou archiver tout ou partie de l'application en dehors des usages personnels strictement autorisés ; (c) redistribuer, vendre, louer, prêter, céder ou sous-licencier l'application ou tout accès à celle-ci, à titre onéreux ou gratuit ; (d) modifier, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées à partir de l'application ; (e) supprimer, altérer ou dissimuler tout avis de droit d'auteur, marque ou autre mention de propriété figurant dans l'application ; (f) utiliser l'application à des fins illégales, frauduleuses ou contraires aux présentes dispositions. Toute violation de ces restrictions engagera la responsabilité civile et pénale de l'utilisateur et entraînera la résiliation immédiate et de plein droit du présent contrat.

The User is expressly prohibited from: (a) decompiling, disassembling, reverse engineering, or attempting to extract the source code of the application by any means; (b) copying, reproducing, duplicating, or archiving all or part of the application beyond strictly authorized personal use; (c) redistributing, selling, renting, lending, assigning, or sublicensing the application or any access thereto, whether for consideration or gratuitously; (d) modifying, adapting, translating, or creating derivative works from the application; (e) removing, altering, or concealing any copyright notice, trademark, or other proprietary marking appearing in the application; (f) using the application for illegal, fraudulent, or non-compliant purposes. Any breach of these restrictions shall engage the User's civil and criminal liability and result in immediate termination of this agreement by operation of law.

ARTICLE 4 — MISES À JOUR ET ÉVOLUTIONS

ARTICLE 4 — UPDATES AND DEVELOPMENTS

VORYX se réserve le droit de publier des mises à jour, correctifs ou nouvelles versions de l'application à tout moment. Ces mises à jour peuvent être obligatoires pour maintenir l'accès au service. Les nouvelles versions sont soumises aux présentes dispositions, sauf notification contraire expresse de VORYX.

VORYX reserves the right to publish updates, patches, or new versions of the application at any time. Such updates may be mandatory to maintain access to the service. New versions are subject to these provisions unless VORYX expressly notifies otherwise.

ARTICLE 5 — RÉSILIATION

ARTICLE 5 — TERMINATION

Le présent contrat entre en vigueur à l'acceptation par l'Utilisateur et demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation. VORYX peut résilier le présent contrat immédiatement et sans préavis en cas de violation de l'une quelconque de ses dispositions. À la résiliation, l'Utilisateur est tenu de cesser toute utilisation de l'application et de supprimer toutes les copies en sa possession.

This agreement becomes effective upon acceptance by the User and remains in force until termination. VORYX may terminate this agreement immediately and without notice in the event of any breach of its provisions. Upon termination, the User is required to cease all use of the application and delete all copies in their possession.

ARTICLE 6 — DROIT APPLICABLE ET ARBITRAGE

ARTICLE 6 — GOVERNING LAW AND ARBITRATION

Tout litige découlant du présent contrat sera résolu par voie d'arbitrage international conformément aux principes d'UNIDROIT. La décision arbitrale sera finale, obligatoire et exécutoire dans toutes les juridictions compétentes.

Any dispute arising from this agreement shall be resolved by international arbitration in accordance with UNIDROIT principles. The arbitral award shall be final, binding, and enforceable in all competent jurisdictions.
